

Allègement des conditions d'annulation - COVID 19

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19, il vous est difficile de prendre une décision quant à votre future réservation à La Paille Basse.

Afin de vous apporter de la sérénité, nous avons pris la décision d'assouplir les conditions d'annulations spécifiquement liées au COVID 19.

ANNULATION GARANTIE SANS FRAIS


L'annulation, selon les volontés du client, donnera droit à un avoir valable 18 mois suivant l'annulation **ou** à un remboursement intégral, et ce, sans nécessairement souscrire d'assurance particulière auprès de notre partenaire.

Annulation sans frais jusqu'à la date de début de votre réservation applicable

- En cas de confinement partiel ou total et/ou de restrictions de déplacement en lien avec la Covid-19, sur décision des autorités.
- En cas de déclaration par les autorités nationales et/ou internationales de notre établissement en « zone à risque Covid ».
- En cas de fermeture des frontières.
- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays.
- Annulation du fait du camping par fermeture administrative, sauf en cas de force majeure. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Cette garantie n'est pas applicable :

- En cas de couvre-feu
- En cas de fermetures des restaurants, des magasins, des musées, des spectacles ou des manifestations diverses qui entourent le Domaine de La Paille Basse.
- En cas de décision personnelle du voyageur. Au cas par cas, seul un avoir pourra être éventuellement proposé selon la période du séjour réservé et le délai de préavis de l'annulation.

Pour 3.6% du montant total de votre séjour, pour une couverture plus ample, notamment en cas de maladie Covid ou cas contact confirmé par avis médical, notre partenaire  vous propose sa solution d'[assurance annulation](#).